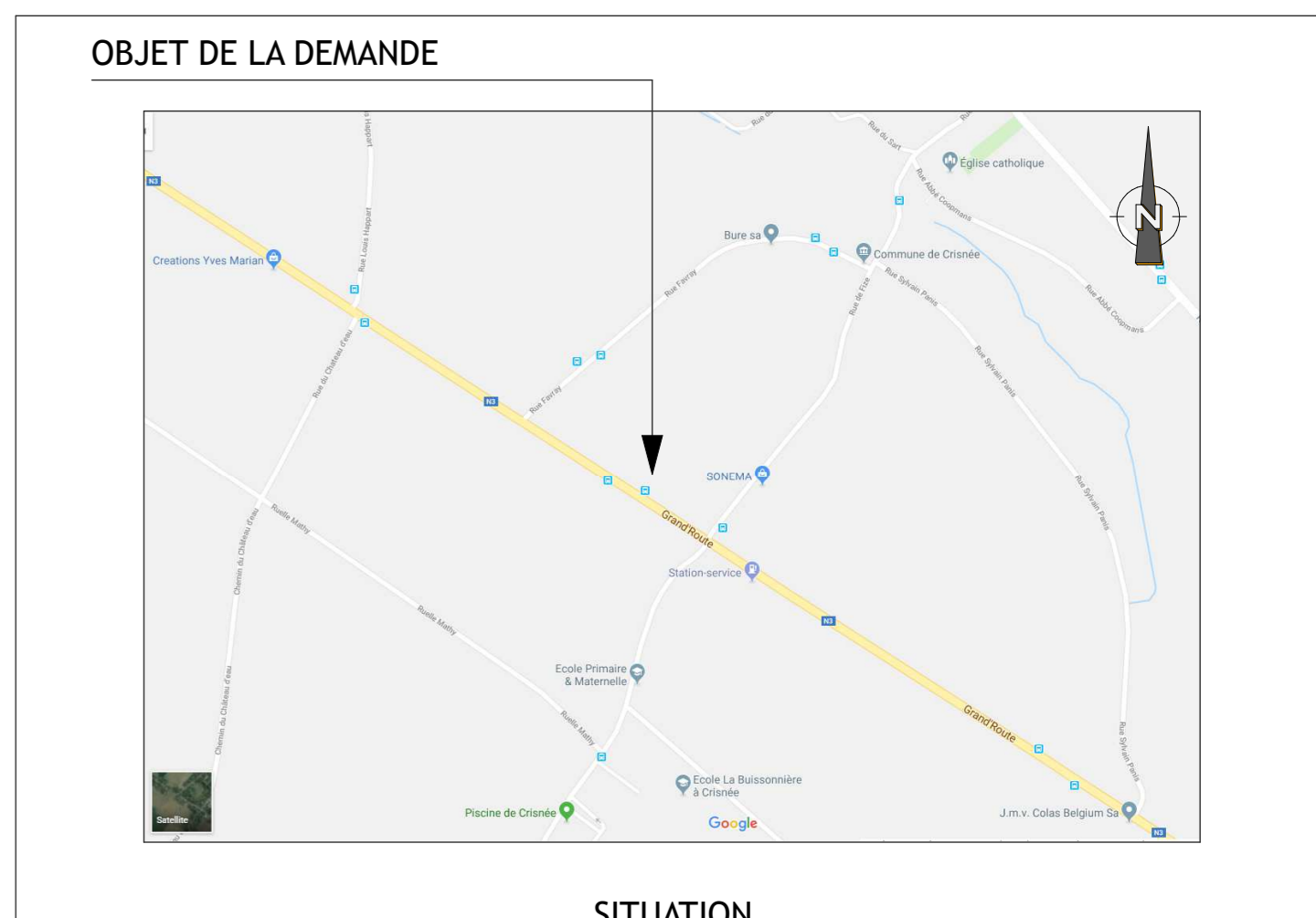




FACADE A RUE + COUPE I-I

1:50

| MATERIAUX   |   |
|-------------|---|
| EGOUT:      | - 2 câbles eaux de pluie 20.000 + 1 câble eaux de pluie 10.000 de rétention, trop plein vers égout<br>- 28 modules d'aération NF.F.O. (capacité 35m3)   |
| REMARQUE 1: | Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira à l'architecte le plan de pose des hourdis, calculé par la société productrice. Le plan de pose des hourdis étant recommandé par les fabricants, son absence engage uniquement la responsabilité de l'entreprise si elle n'a pas fourni ces documents à temps.  |
| MACONNERIE: | - élévation en murs mités parement extérieur en briques de parement ton rouge-brun (échantillon à soumettre par le MO à l'administration communale) + crépis extérieur<br>- déviation en murs mités parement extérieur en crépi blanc cassé à beige sur blocs béton ép 30cm (échantillon à soumettre par le MO à l'administration communale) + isolation EXTERNELLE AEC-FITEX de 10cm + bloc d'ergo<br>- plancher sur sous-sol: revêtement sur chape légèrement armée (TRELLEBS GALVA 50/50/2) 8cm + PUR 10cm + hourdis en béton<br>- plancher sur étages: revêtement sur chape légèrement armée (TRELLEBS GALVA 50/50/2) 7,5cm + préchauffe ép. 5cm + isolation PUR 3cm + revêtement en pierre de taille<br>- blocs d'assises YTONG en jacois des murs en blocs extérieurs et intérieurs au rez de chaussée + pourtour des toitures plates + prolongement de l'isolation de la toiture inclinée<br>- P.F.A.TON sur murs caves<br>- maçonnerie extérieure entières (caves et VV) en blocs de béton kura ép 23 et 35cm ou stepoc 30cm + cimentage + godronnage<br>- P.F.A.TON sur murs caves<br>- seuils et entreeux de portes, fenêtres, portes-fenêtres + murs d'acrotère toiture plate en pierre bleue du Hainaut finition meulée |
| REMARQUE 2: | Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira à l'architecte le plan de pose des hourdis, calculé par la société productrice. Le plan de pose des hourdis étant recommandé par les fabricants, son absence engage uniquement la responsabilité de l'entreprise si elle n'a pas fourni ces documents à temps.  |
| TOLIERIE:   | Tolierie porte 31"<br>- couverture aufile ton anthracite<br>- battes + portes battes en option bois<br>- sous toiture type "DORREX delta vitax"<br>- charpente en sapin traité<br>Tolierie dalle sur ossature aluminium<br>- alu-anodisé à l'acide<br>- alu-anodisé à l'acide "MAWPEX"<br>- battes de porte + hourdis ECHO<br>- revêtement terrasse en travertin sur lambourdes (vis apparentes) ou dalles sur plots<br>- revêtement toiture végétale<br>Zinc<br>- zinc 14 pour solins et descentes pluviales<br>- gouttières en zinc type Mosaic<br>- chéneaux de base et banquettes de rive recouvertes de zinc non idem battes   |
| REMARQUE 3: | REMARQUES: à charge de l'entrepreneur maçon ou de l'entreprise générale de construction<br>- Vérification ou calcul des sections des poteaux et cornières métalliques par ingénieur<br>- Calcul des poteaux, poteaux, assièdes, dalles, hourdis, en béton armé par ingénieur<br>- L'étude générale de stabilité (à l'exception de l'étude des radiers en BA à charge de MO) est à charge de l'entrepreneur ou de l'entreprise générale de construction<br>- Les recommandations EAU, ELECTRICITE, GAZ, sont à confirmer par les organismes compétents après l'obtention du permis<br>- Le raccordement aux EGOUTS est à confirmer par l'administration communale  |
| MINI LEVE:  | - menuiserie: châssis en PVC ton beige existant int<br>- échafauds des châssis: assurés par joint comprenant dans la battée + cordon de pourtour de tous les châssis en silicone<br>- portes de garage ton gris   |
| DIVERS:     | - ventilation type double flux<br>- chauffage par radiateurs murale gaz, ultime gaz propane entérée<br>- revêtement des abords, voir plans  |



SITUATION



FACADE ARRIERE

1:50



PLAN CADASTRAL

| AUTEUR DU PROJET         |   |
|--------------------------|---|
| PROVINCE                 | LIEGE   |
| COMMUNE                  | CRISNEE   |
| DOSSIER                  | CONSTRUCTION DE 2 IMMEUBLES A APPARTEMENTS (14+11) BLOC 1   |
| MATIERE D'OUVRAGE (W.O.) | C.M.E CONSTRUCT (MANIGOLE, MARE, HENRIQUE Emmanuel, THONON Christophe)<br>Rue Léon Génie, 18<br>4317 VIEMME (019/56.61.77)  |
| CHANTIER                 | Grand Route, (à gauche du n°100), à 4367 CRISNEE  |
| CADASTRE                 | 1° SECTION, Section A, n°100  |
| ARCHITECTES              | BOURGIGNON Guy, LINDEKENS Sébastien, DECURTY Delphine<br>pyg@idarchitecture.be, seb@idarchitecture.be, del@idarchitecture.be  |
| PLANS                    | A RUE + ARRIERE   |
| COUPES                   | A RUE + ARRIERE   |
| LEGENDES MATERIAUX       | MACONNERIE EXISTANTE, BETON, YTONG, MACONNERIE A BLOCS, ISOLATION THERMIQUE, PERILAS, MACONNERIE EN BRIQUES, SOLUTION ACROSTIQUE  |
| REVISIONS PROJET         | Avis préalable du Collège Communal du 15/09/2017 (ref: AIP 2017-28 CME CONSTRUCT)<br>Avis préalable du Collège Communal du 14/12/2018 (ref: AIP 2017-28 CME CONSTRUCT)<br>Visite ILE-3R LIEGE ZONE 2 le 26/10/2019 (M. Leonard et Mr Van Rosbroeck)   |
| MODIFS                   | Modifié le 05/06/2019 sur avis SPW notifié du 16/04/19<br>Modifié le 05/09/2023   |
| REMARQUES                | Les plans de projet ont été vérifiés et confirmés par le MO, avec l'aide d'un géomètre assermenté. Toute modification doit être soumise à l'administration communale. Le présent avis est valable pour l'entrepreneur ou le maître de l'ouvrage. L'absence d'opposition pour un délai de 15 jours à compter de la date de notification de l'avis de l'administration communale. Toute évaluation doit être confirmée par le MO, avec l'aide d'un géomètre assermenté. |

| PROVINCE                 | LIEGE   | COMMUNE | CRISNEE        |
|--------------------------|---|---------|----------------|
| DOSSIER                  | CONSTRUCTION DE 2 IMMEUBLES A APPARTEMENTS (14+11)  |         | BLOC 1         |
| MATIERE D'OUVRAGE (W.O.) | C.M.E CONSTRUCT (MANIGOLE, MARE, HENRIQUE Emmanuel, THONON Christophe)<br>Rue Léon Génie, 18<br>4317 VIEMME (019/56.61.77)  |         |                |
| CHANTIER                 | Grand Route, (à gauche du n°100), à 4367 CRISNEE  |         |                |
| CADASTRE                 | 1° SECTION, Section A, n°100  |         |                |
| ARCHITECTES              | BOURGIGNON Guy, LINDEKENS Sébastien, DECURTY Delphine   |         | ENTREPRENEUR   |
| PLANS                    | A RUE + ARRIERE   |         |                |
| COUPES                   | A RUE + ARRIERE   |         |                |
| LEGENDES MATERIAUX       | MACONNERIE EXISTANTE, BETON, YTONG, MACONNERIE A BLOCS, ISOLATION THERMIQUE, PERILAS, MACONNERIE EN BRIQUES, SOLUTION ACROSTIQUE  |         |                |
| REVISIONS PROJET         | Avis préalable du Collège Communal du 15/09/2017 (ref: AIP 2017-28 CME CONSTRUCT)<br>Avis préalable du Collège Communal du 14/12/2018 (ref: AIP 2017-28 CME CONSTRUCT)<br>Visite ILE-3R LIEGE ZONE 2 le 26/10/2019 (M. Leonard et Mr Van Rosbroeck)   |         | ETAT DU PROJET |
| MODIFS                   | Modifié le 05/06/2019 sur avis SPW notifié du 16/04/19<br>Modifié le 05/09/2023   |         | EXECUTION      |
| REMARQUES                | Les plans de projet ont été vérifiés et confirmés par le MO, avec l'aide d'un géomètre assermenté. Toute modification doit être soumise à l'administration communale. Le présent avis est valable pour l'entrepreneur ou le maître de l'ouvrage. L'absence d'opposition pour un délai de 15 jours à compter de la date de notification de l'avis de l'administration communale. Toute évaluation doit être confirmée par le MO, avec l'aide d'un géomètre assermenté. |         | FEUILLES       |
|                          |   |         | DATE           |
|                          |   |         | 24-04-24       |
|                          |   |         | 17 CME         |
|                          |   |         | 27             |